Rep Pf XIX 259/12

MÉMOIRE

SUR

LES BESOINS ET LES VŒUX DE L'AGRICULTURE DU MIDI,

Lu à la Séance publique du 26 avril, au Capitole,

Par M. le C.te Louis DE VILLENEUVE, Capitaine de vaisseau.

MESSIEURS,

La Société royale d'agriculture de la Seine a délibéré, dans sa séance du 20 décembre 1815, que toutes les Sociétés d'agriculture du royaume seraient invitées à lui communiquer leur opinion et leurs vues sur le meilleur moyen de tracer, le plutôt possible, un tableau complet des besoins et des ressources de l'agriculture française.

La Société royale d'agriculture de la Haute-Garonne n'a cessé, depuis quinze ans, de faire paraître des mémoires sur les améliorations dont serait susceptible l'agriculture du Midi de la France; elle n'a cessé de provoquer, soit du Gouvernement, soit des particuliers, tous les moyens de seconder ces grandes vues sur la prospérité des départemens méridionaux : toujours fidèle aux principes qu'elle avait adoptés, elle a eu le soin de ramener ces plans et ces essais à l'agriculture-pratique, et c'est avec une grande satisfaction qu'elle a vu ses

efforts récompensés par une amélioration sensible dans les principes d'agriculture du Midi.

Les prairies artificielles, ressources immenses dans nos climats, sont devenues d'un usage presque général; les diverses méthodes pour leur culture ont été publiées et répandues avec le plus grand soin; des expériences nombreuses ont constaté les qualités de terre qui conviennent le mieux à chaque espèce de fourrage; des plans d'assolement ont été essayés sur chaque espèce de terre, en observant de les adopter aux petites cultures de nos départemens.

Les jachères ont été diminuées insensiblement par un meilleur mode de culture, en évitant cependant leur suppression totale, opération impraticable et même dangereuse dans le Midi.

Des encouragemens ont été distribués tous les ans avec une grande impartialité.

Des outils aratoires d'une nouvelle invention, des machines utiles, ont été déposés dans les archives de la Société; et, après des essais faits avec soin, elle en a publié les avantages et fait connaître les dessins.

Les récoltes en grains à l'usage des hommes ont augmenté d'une manière sensible depuis dix ans, et tout porte à espérer que l'agriculture du Midi atteindra à un très-haut degré de prospérité, si les circonstances amènent un adoucissement dans les charges publiques, et qu'un bon système d'administration s'occupe de maintenir les grains à un prix assez élevé.

Pour seconder les grandes vues de la Société d'agriculture de la Seine, nous devons faire connaître les vœux et les besoins de l'agriculture du Midi.

Mais nous établirons d'abord en principe, que la base

essentielle de la prospérité agricole serait la création des administrations départementales, ou conseils généraux renforcés, qui seules peuvent établir le régime d'administration qui avait fait fleurir les Provinces à pays d'états. C'est de cette grande institution, sollicitée par tous les bons Français, que découleront nos véritables sources de richesses.

Nous verrons alors des routes nouvelles ouvrir des débouchés à nos productions, mettre par là en valeur nos terres négligées. On pourrait donner de grands encouragemens à l'agriculture du Midi par un établissement d'une ferme expérimentale, destinée seulement à des essais d'agriculture utiles à nos départemens. On essaierait alors ces nouvelles machines aratoires, qui, reconnues bonnes par l'expérience, deviendraient d'un usage général. Des graines utiles seraient essayées, et, selon leurs avantages, seraient répandues dans nos campagnes, avec les instructions nécessaires.

Des Ingénieurs formés à l'école de M. *Le Normand*, dont les principes pour l'irrigation ont eu des succès si remarquables dans le département de la Saône, viendraient mettre à profit tant de ruisseaux, qui pourraient être si utiles à l'agriculture. Ils nous feraient connaître cet art de l'irrigation que nous ignorons entièrement, et qui fertiliserait si bien nos terres et nos prés.

Les administrations départementales s'occuperaient de réparer les dévastations produites dans nos montagnes par les défrichemens des bois. Sous ce rapport, la culture de la pomme de terre, si avantageuse dans les vallons et dans les plaines, a produit sur les penchans des montagnes des maux incalculables, que nos administrations pourraient réparer, en encourageant, au

moyen de primes, les semis des chênes et des châtaigniers, véritable richesse de nos montagnes : elles signaleraient les abus qui existent dans l'administration forestière, trop étendue, trop coûteuse, et qui ne pourrait être utile que sous une surveillance indépendante accordée aux préfets.

Les Sociétés d'agriculture recevant de grands encouragemens de ces assemblées départementales, composées de grands propriétaires, rivaliseraient de zèle pour répandre dans les campagnes une instruction facile, et feraient connaître les découvertes utiles qui auraient été soumises à une expérience sévère. Ces Sociétés acquérant alors une véritable importance, pourraient signaler avec succès les grandes entreprises utiles à l'agriculture.

En empruntant les expressions de la Société royale de la Seine, nous dirons avec elle :

« Quel champ immense peut s'ouvrir aux spéculations » des grands capitalistes ! Quel moyen de fonder sur des » bases toutes nouvelles la dotation du clergé, l'instruc- » tion publique, et tant d'œuvres pieuses réduites à » l'aumône, et qui pourraient se relever et fleurir par » les produits des entreprises que l'agriculture réclame ; » entreprises indispensables, toutes urgentes, toutes » propres à récompenser promptement les avances qu'on » aura su leur appliquer par tant de moyens ! »

Mais, Messieurs, pour l'exécution des vues sages de la Société royale de la Seine, il faut toujours en revenir à la base essentielle sur laquelle reposeront nos véritables droits politiques, la création des administrations départementales et municipales ; elles seules peuvent introduire et surveiller cet excellent usage établi en Angleterre, de donner à des compagnies de capitalistes les

constructions des ponts, des canaux et des établissemens publics, au moyen d'un droit qui leur offrirait le placement de leurs capitaux d'une manière avantageuse.

Avec de grandes administrations municipales, nous verrions les chemins vicinaux tracés et leur entretien surveillé.

Il n'est pas sans quelque intérêt de vous rappeler, Messieurs, le plan des anciens Etats de Languedoc au sujet des routes, dont l'exécution aurait enrichi le Midi de la France. Les Etats, dans les dernières années de leur existence, avaient décidé que les chemins de sénéchaussée seraient construits au moyen d'un emprunt cautionné par eux, et remboursé insensiblement par une contribution légère ; que les chemins de commune à commune seraient construits de la même manière, et toujours par suite d'un emprunt à long terme. En exécutant ce plan, la province de Languedoc aurait eu, dans un temps déterminé, tous ses chemins de première, de seconde classe, et même les chemins vicinaux, parfaitement confectionnés ; et il est aisé de voir de quel intérêt eût été pour l'agriculture l'exécution d'un si grand projet. Ce plan eût complété tous les avantages que nous avons retirés de la création de notre beau Canal du Midi ; c'est à lui que nous devons une grande partie de nos richesses, par le débouché immense qu'il a donné à nos productions. Aussi c'est avec peine que nous avons vu l'honorable *Rapporteur de la Société de la Seine*, regrettant une perfection imaginaire, déprécier un de nos plus beaux titres de gloire nationale, en disant dans son rapport, que *le Canal de Languedoc avait été conçu d'une manière bien plus grande sous François I.er ; qu'il n'est pas ce qu'il pourrait et ce qu'il devrait être*,

et fort au-dessous, ajoute-t-il, de ce qu'il eût été, si l'on eût suivi la pensée de François I.er et les conseils donnés à Riquet par Vauban. Une simple exposition des faits suffira pour détruire cette assertion.

Ce fut en 1539, sous *François I.er*, que des commissaires furent envoyés pour dresser un plan du Canal. Ce projet fut examiné avec soin, et abandonné par les difficultés que le terrain présentait, et qui furent reconnues insurmontables.

Les mêmes tentatives furent renouvelées sur d'autres plans en 1598, sous *Henri IV*, et en 1632, sous *Louis XIII*, et toujours sans succès.

La difficulté consistait à trouver et conduire les eaux nécessaires au Canal aux pierres de Naurouse, reconnues point de partage, mais qui, élevées au-dessus du niveau des deux mers de près de 100 toises, présentaient un obstacle insurmontable.

Riquet, abandonnant les plans anciens, imagina de rassembler les eaux de la Montagne-Noire, et de les conduire au grand bassin de Naurouse, d'où elles pourraient se déverser dans les deux mers. C'est la véritable création du Canal de Languedoc, et c'est donc bien à tort que l'honorable membre de la Société de la Seine pourrait regretter que l'on n'eût pas suivi les plans de *François I.er*, puisqu'ils furent reconnus impraticables.

Quant au regret qu'il exprime que *Riquet* n'ait pas suivi les conseils de *Vauban*, je me contenterai d'observer, que c'eût été bien difficile, puisque le Canal ayant été achevé 1684, ce ne fut que deux ans après, en 1686, que le Maréchal *de Vauban* en a pris connaissance. Il trouva même les ouvrages si beaux, qu'il

eût préféré, disait-il, *la gloire d'en être l'auteur, à tout ce qu'il avait fait ou pourrait faire à l'avenir.*

Le père *Mourgues*, nommé commissaire avec *Vauban*, terminait son rapport, en disant *qu'il était bien surprenant qu'on n'eût employé que quatre ans à projeter, quinze ans à construire et dix-huit mois à perfectionner le Canal le plus grand et plus surprenant qu'on ait construit en Europe.*

Pour se faire une idée, Messieurs, des avantages que l'Etat et les particuliers ont retiré de la construction du Canal de Languedoc, je me contenterai de citer un passage de l'opinion de M. *Dupont de Nemours*, prononcée au Conseil des anciens en l'an 5.

« Le Canal, dit-il, voiture un commerce de 50 mil-
» lions par année : il en est résulté 5 millions de béné-
» fice pour les marchands. Les propriétaires des terres
» dont le Canal débite les productions, qui sans lui n'au-
» raient pas de débouchés, reçoivent, par le service du
» Canal, une augmentation de 20 millions de revenu,
» toute dépense payée : l'Etat a touché de ces 20 mil-
» lions de revenu, par les tailles, les vingtièmes ou au-
» tres impôts, au moins 5 millions tous les ans, et 500
» millions en un siècle. »

Puissent, Messieurs, ces grands résultats encourager le Gouvernement à faciliter par la suite la construction de nouveaux canaux ! puissions-nous alors voir entreprendre le Canal de Toulouse à Bayonne, si important, non-seulement pour établir la communication plus directe entre l'Océan et la Méditerranée ; mais sur-tout pour l'exploitation de ces beaux mâts de vaisseau que nous sommes obligés d'aller chercher à grands frais en

Russie, et qui deviendraient une ressource immense pour la marine !

L'idée de ce Canal est due à un de nos dignes collègues, l'ingénieur en chef du département. Ce fut en l'an 7 que M. *Laupies* présenta au Gouvernement un projet détaillé à ce sujet. Depuis, le Conseil général dans sa session de 1807, et la Chambre de commerce en 1808, présentèrent des vœux et des mémoires sur cette grande entreprise.

Selon les expressions modestes de notre collègue, la conception de ce Canal aurait peu de mérite, puisque la nature a elle-même aplani toutes les difficultés ; elle a indiqué le point de partage sur *la Lande de Pinas*, située au pied des hautes montagnes entre *Montréjeau* et *Lanemesan*. D'après l'opération du nivellement, il a été reconnu que les eaux de la *Neste*, qui affluent dans la Garonne au-dessus de *Montréjeau*, pourraient être amenées sur *la Lande de Pinas*, et y former un vaste réservoir, capable de fournir l'eau nécessaire au Canal de navigation, qui, suivant le vallon de la rivière de *Louge*, viendrait se réunir à la Garonne au-dessous de la ville de Toulouse. La pente du terrain est douce, et n'exige d'autres frais que les déblais nécessaires pour former la cuvette du Canal.

Pour l'autre partie, la rivière de *Laros* vient aussi prendre naissance aux environs de cette même *Lande de Pinas*, et donnerait la même facilité pour y former la branche du Canal qui doit être dirigée sur Bayonne ; il parcourrait le vallon de *Laros* jusqu'au-dessous de Risèle, d'où il suivrait le cours de l'*Adour* jusqu'à *Aulon*, et le Canal entrerait dans l'Adour, où la navigation est sans danger jusqu'à Bayonne.

Les grands avantages que l'Etat et l'agriculture retireraient de ce projet sont faciles à apercevoir. Dans son cours de cinquante lieues, il enrichirait un grand nombre de départemens, ferait de la ville de Toulouse un entrepôt immense de commerce, et faciliterait l'exploitation de ces forêts de pins et de sapins, dont une grande partie, selon le rapport des commissaires envoyés par les Etats de Languedoc en 1783, ont une élévation de 160 à 180 pieds, sur 4 pieds de diamètre, et dont les qualités parurent excellentes pour les mâtures des vaisseaux.

Maintenant, Messieurs, en traçant le tableau des vœux et des besoins de l'agriculture du Midi, nous établirons,

1.° La création des administrations départementales, qui, sous la direction de nos préfets, redonneraient à ces grands chefs d'administration cette sorte d'indépendance et cette latitude de pouvoir si nécessaire pour opérer le bien. C'est alors que de nouveaux *Détignis*, aidés des lumières et de la confiance des grands propriétaires composant ces assemblées administratives, seraient jaloux d'attacher leurs noms à la création de ces canaux utiles, de ces ponts et de ces belles routes qui, ouvrant des débouchés nouveaux aux produits de l'agriculture, répandraient la richesse dans nos campagnes.

2.° Etablissant en principe, que les parties les plus fertiles et les mieux cultivées du Midi sont celles qui ont le bonheur de posséder plus de chemins, la Société d'agriculture émet le vœu qu'une administration paternelle s'occupe de la réparation de ces belles routes construites par ordre des anciens Etats de Languedoc, et qui deviennent chaque jour impraticables. On a même,

dans la construction des nouveaux chemins, abandonné, sous le prétexte d'une fausse économie, les principes qui avaient été adoptés par les Etats, et qui avaient rendu nos routes si solides et si admirables; on a voulu économiser sur les 15 pouces de l'empierrement et sur les 9 pouces de grave; on a négligé de faire subir aux matériaux fournis par les entrepreneurs les épreuves nécessaires : et qu'en est-il arrivé ? Que des chemins construits depuis dix ans sont dans un état de dégradation incroyable, tandis que la partie adjacente de la même route, construite il y a près de cinquante ans, est en bon état.

De nouvelles routes doivent être ouvertes; mais afin que nous puissions jouir de ces améliorations, malgré l'état critique de nos finances, la Société émet le vœu de faire construire, à l'exemple de l'Angleterre, les routes de 3.e classe, les ponts, les canaux, par des compagnies qui seraient remboursées de leurs frais au moyen de droits de péage.

Les communes, qui viennent enfin de recouvrer ces propriétés qu'il était si immoral et si impolitique de vendre, ne pourraient-elles pas employer le superflu de leurs ressources à la construction de leurs chemins vicinaux et à d'autres entreprises ? Peut-être alors, la ville de Toulouse retrouvant la jouissance de ces droits, pourrait entreprendre ces grandes créations d'utilité publique, si précieuses dans les grandes villes. Toujours fidèle à ces vues pour la prospérité de l'agriculture, la Société verrait avec satisfaction exécuter le projet de dériver les eaux de l'Ariége pour les conduire à Toulouse; l'élévation du terrain permettrait de faire circuler l'eau dans toutes les rues de la ville, d'en fournir à

chaque maison moyennant un droit, qui, quoique modique, serait cependant d'un grand rapport; le surplus des eaux pourrait servir à alimenter un canal d'irrigation, qui, se divisant en mille canaux, donnerait le moyen de changer en riches prairies le vaste terrain qui s'étend depuis Toulouse jusqu'à l'embouchure de Lers. La dépense de ce Canal, évaluée à 4 millions, serait bien peu considérable, si on la compare avec les avantages immenses que l'on retirerait de cette grande entreprise.

3.° L'établissement d'une école centrale vétérinaire à Toulouse paraît bien importante à la Société, et pourrait être d'une grande influence pour la prospérité de l'agriculture, principalement pour la conservation des bêtes à laine; mais en attendant que cet établissement utile puisse avoir lieu, la Société sollicitérait du Gouvernement le bienfait d'une chaire d'agriculture établie à Toulouse.

4.° Le dépôt à Toulouse d'un certain choix d'outils aratoires que l'on ferait venir de l'étranger, les essais que la Société en ferait faire, la publication de leurs avantages, deviendraient aussi un objet d'une certaine importance. Dans ces circonstances, la Société se contente d'énoncer le désir de se procurer,

Plusieurs espèces de charrue,

Le Cultivateur,

Les semoirs anglais et suisses,

La machine anglaise propre à battre et à vanner le blé,

Et la machine propre à enlever les gazons pour l'écobuage.

5.° L'instruction des bergers est bien essentielle dans

le Midi ; ce vœu de la Société se rattache à l'établissement d'une école vétérinaire à Toulouse.

6.° Les vignobles étant une des plus grandes sources de richesse pour le Midi, il deviendrait de la plus grande importance que l'on pût constater par des expériences, les espèces de raisins les plus productives, l'époque la plus favorable pour la taille, et enfin les procédés les plus simples pour la fabrication des vins.

7.° Importance du prix assez élevé des grains pour la prospérité de l'agriculture.

Ici, Messieurs, se présente une des plus importantes questions d'économie politique, sur laquelle la Société d'agriculture ne croit pas devoir, dans ces circonstances, émettre un vœu positif : elle se contentera de quelques réflexions à ce sujet.

Après les guerres civiles et religieuses qui se terminèrent à la restauration d'*Henri IV*, *Sully* s'occupa de réparer les malheurs de la France par une sage économie ; ce fut dans les produits de l'agriculture qu'il crut trouver, et trouva en effet, de bien grandes ressources. Sous son administration, le blé se soutint à un prix très-élevé ; les terres augmentèrent en valeur, et de grands encouragemens furent donnés à toutes les branches de l'agriculture. *Sully* s'occupa d'encourager les semis et les plantations des bois, et de surveiller la conservation de ces grandes forêts royales, reconnues inaliénables par un de ces grands principes conservateurs inhérent à notre antique Monarchie.

Plus d'un siècle après, *Colbert*, adoptant un autre système, crut entrevoir dans la création de nos manufactures, des ressources plus assurées ; il dirigea par de grands encouragemens le génie de la nation vers son

brillant système ; il s'occupa de maintenir les grains à un taux très-bas ; afin de diminuer le prix de la main d'œuvre. L'agriculture éprouva alors une décadence rapide, la valeur des terres diminua, et cependant les maux qu'entraîna ce système se firent alors peu sentir, à cause des produits immenses de nos manufactures, qui, n'éprouvant aucune concurrence, et dirigées par le génie de *Colbert*, jouirent à cette époque d'une grande prospérité ; mais bientôt les puissances étrangères, imitant notre exemple, établirent des manufactures, et nos bénéfices diminuèrent insensiblement. Malheureusement on négligea alors la seule ressource qui nous restait, de redemander à l'agriculture un dédommagement nécessaire ; elle fut abandonnée à de faux systèmes, et surtout à une ignorance incroyable.

Enfin, au milieu des malheurs de nos révolutions, l'agriculture, livrée à elle-même, s'est améliorée sensiblement par le séjour des grands propriétaires sur leurs terres, et tout porte à croire qu'elle atteindra à un haut degré de prospérité, si on suit le grand principe de *laisser faire*, et qu'on évite de généraliser les règlemens qu'on croirait absolument nécessaires.

Le prix assez élevé des grains dépendant de la liberté illimitée du commerce des blés, et de la prohibition des grains étrangers, la Société n'émettant pas son opinion sur cette question si importante, se contentera d'observer que la vente des grains étant la principale richesse du Midi, tous les règlemens et lois qui peuvent gêner ce commerce si important, doivent être soumis à un examen bien approfondi.

8.° Réduite encore à des vœux et à des espérances, la Société d'agriculture attend avec impatience, que des

expériences puissent constater la réussite des bateaux à vapeur pour la navigation des rivières et des canaux.

C'est avec succès que ces bateaux à vapeur sont employés en Ecosse pour la navigation de la Clyde. Tous ces bâtimens sont construits sur les mêmes principes, c'est-à-dire, des roues à aube, semblables à celles des moulins que l'eau frappe en dessous ; il y a une roue de chaque côté du bateau, et elles sont mises en activité par une manivelle que le va-et-vient du piston fait mouvoir. Le jeu de l'appareil est régularisé, comme à l'ordinaire, par un volant. Des bateaux à vapeur ainsi construits, parcourent une distance semblable à celle de Toulouse à Montauban, en moins de trois heures de temps, et en transportant 250 passagers. On en a même construit un en Ecosse de 100 pieds de long sur 17 pieds de large, et dont la machine représente la force de trente chevaux.

De quel avantage immense ne serait pas pour l'agriculture cette belle découverte, qui donnerait la facilité de venir en trois jours de Bordeaux à Toulouse, de parcourir en 36 heures le Canal du Midi, et communiquant au Rhône par le nouveau Canal, permettrait de remonter ce fleuve rapide en parcourant trois mille toises par heure ! Privés de nos grandes et riches colonies, nous retrouverions dans un échange rapide de nos richesses territoriales, des ressources indépendantes des événemens de la guerre.

9.° Dans le nombre des vœux que la Société royale émet pour la prospérité de l'agriculture, elle croit devoir réclamer une diminution dans les frais d'administration et dans la perception des impôts ; bien convaincue que les économies dans ce genre ne peuvent que tourner au

profit de l'agriculture, soit par la diminution des charges publiques, soit par la facilité que cette économie donnerait au Gouvernement pour entreprendre des créations utiles à l'agriculture.

Un simple aperçu des frais d'aministration des anciens Etats de Languedoc, peut donner quelques idées à ce sujet.

La totalité de la dépense administrative, comprenant les arts, les sciences, les manufactures, les mines, les haras, les grandes routes, les ponts, les canaux, et enfin tous les frais d'administration se montaient à 1,600,000 francs (*a*).

Sur cette somme, 216,000 fr. seulement étaient employés aux frais d'administration des états et des assemblées de diocèses, administrations comprenant plus de trois mille communes; et en étendue, la valeur de sept de nos départemens.

L'administration générale du Languedoc consistait en assemblées des Etats, ayant le droit de consentir et d'établir l'impôt, et en assemblées de diocèses, ayant le droit de répartition.

Peut-être, Messieurs, n'est-il pas sans quelque intérêt de connaître quels étaient les frais d'administration des diocèses et de leurs assemblées appelées assiettes.

Ils consistaient en appointemens d'un syndic.	1000 fr.
Frais de bureau, voyages, etc.	2900
Appointemens d'un greffier et frais de bureau.	1000
Traitement de 24 députés et du président de l'assiette, frais de bureau.	1450
En totalité.	6350

Telle était, Messieurs, cette institution antique, admirable, « soit par sa simplicité, soit par son économie, dans laquelle il devait sans doute s'être glissé quelques abus, inséparables de 800 ans d'existence; mais qui, consacrant pour le Monarque, chef suprême de la famille, centre de tous les intérêts, le droit de réclamer l'impôt, laissait aux Etats, représentant les intérêts généraux, le droit de l'établir de la manière la moins onéreuse, et aux assemblées de diocèses, représentant les intérêts particuliers, le droit de la répartition la plus juste; consacrait en même-temps, soit pour les Etats, soit pour les diocèses, le droit d'imposer pour toutes les dépenses utiles au bien général; et qui, par une surveillance locale, savait si bien allier l'économie avec cette grandeur qui doit toujours distinguer les établissemens publics » (*b*).

En mettant devant vos yeux ce rapprochement et ces souvenirs, je suis bien loin, Messieurs, de penser que nous soyons dans le cas de revenir dans ce moment à une administration aussi économique. Il faut faire la part des circonstances et des révolutions qui, dans leur cours rapide, entraînant les hommes et les institutions, ne permet cependant de réparer les maux qu'elles ont produits, qu'avec une certaine prudence et insensiblement.

Sous ce point de vue, la Société d'agriculture aime à voir dans un avenir plein d'espérance, la réunion de grandes administrations, la suppression des petites communes, la levée des deniers publics rendue aux communes, levée qui ne coûtait anciennement qu'un centime, au lieu de cinq qu'elle coûte à présent (*c*); les justices de paix exercées gratuitement par de grands propriétaires; la marche de l'administration locale, plus indépendante, dégagée de toutes les entraves de la bureaucratie de Paris,

se prononçant d'une manière ferme et paternelle, et enfin la considération publique devenir un de nos plus grands moyens d'acquitter les services rendus à l'Etat.

En terminant, Messieurs, l'aperçu des besoins et des vœux de l'agriculture du Midi, la Société croit devoir exprimer sa reconnaissance au Conseil municipal de Toulouse, qui, prenant le plus grand intérêt à tous les projets d'utilité publique, vient de mettre à la disposition de la Société, un terrain assez considérable du Jardin des plantes. En attendant que des circonstances plus heureuses permettent au Gouvernement d'établir dans le Midi une ferme expérimentale, la Société pourra commencer quelques essais préparatoires.

Elle va entreprendre de fixer la synonymie de la vigne par une réunion des plants de divers départemens.

Nous pourrons essayer l'écobuage, cette importante amélioration dans notre système agricole, qui peut, en s'accordant avec la culture des fourrages artificiels, augmenter considérablement nos produits en grains.

Le défoncement selon la nouvelle méthode, qui, en réunissant le moyen de la charrue et de la bêche, offre de si grands avantages d'économie, se faisant en présence de propriétaires éclairés, peut devenir d'un usage presque général.

De nouvelles espèces de graines, quatre-vingts variétés de pommes de terre vont être cultivées avec soin, et selon leur réussite, seront répandues dans les campagnes.

Ce sera alors, Messieurs, que la Société royale d'agriculture éprouvera une véritable satisfaction, en voyant son zèle récompensé par le bien qu'auront produit les lumières utiles qu'elle aura répandues dans les campagnes. Celles-là du moins seront sans danger, et n'au-

ront pas les inconvéniens de ces lumières politiques et de ces idées prétendues libérales dont nous avons fait de si funestes essais.

Revenus de nos longues erreurs, c'est dans la religion, dans notre amour pour le Roi, et dans les douces jouissances que procure l'agriculture, que nous devons chercher le calme et le bonheur.

Soyons bons royalistes et bons agriculteurs, et nous aurons bien mérité du Roi et de la patrie.

NOTES.

(a) Voici les détails de l'emploi des 1,600,000 francs, provenant des deniers provinciaux.

Frais de l'assemblée annuelle des états	152,000 fr.	269,700 fr.
Frais de la députation à la cour.	53,000.	
Frais de l'administration pendant l'année	62,200.	
Pensions de retraite	2,500.	
Sciences et arts	34,000.	128,730 fr.
Commerce, manufact.s, fabriques,	70,000.	
Mines	4,800.	
Haras	4,200.	
Postes	14,230.	
Hôpitaux	1,500.	
Grandes routes et autres	536,737.	1,019,415 fr.
Ponts	254,328.	
Chaussées et rivières	31,350.	
Ports, graux, canaux	197,000.	
Appointemens des Directeurs et Inspecteurs	37,900.	50,600 fr.
Pensions de retraite pour les Directeurs et Inspecteurs	12,700.	
Rentes pour achats, indemnités et constructions	111,555.	152,755 fr.
Intérêts pour cautionnemens	41,200.	
TOTAL		1,621,200 fr.

(b) Lorsqu'il y avait lieu de construire, réparer ou reconstruire un pont ou une chaussée, la commune dans le territoire de laquelle l'ouvrage devait être exécuté, fournissait son préciput, fixé pour les petites communes à 240 fr., et pour les autres à 480 francs.

Si le prix de l'ouvrage dépassait cette somme, le diocèse venait au secours, et à concurrence de 4000 francs.

Si ces préciputs réunis ne suffisaient pas, la sénéchaussée y contribuait à concurrence de 10,000 francs.

Enfin, la province prenait l'excédant de la dépense à sa charge.

Les frais de construction des chemins, en y comprenant les frais des ouvrages, indemnités des terres, honoraires des Inspecteurs et frais des actes, variaient, quant aux ouvrages d'art, selon les localités. Par exemple :

Le chemin de Toulouse à Verfeil a coûté. . . . . 33 fr. par toise courante.
Celui de Montauban à Lavaur. . . . 7 fr.
Celui de Toulouse à Montauban par Fronton. . . . . 14 fr. 10 s.
Celui de Toulouse à Lavaur par Saint-Sulpice. . . . . 26 fr.

Les frais d'entretien des chemins de diocèses étaient donnés à l'entreprise. Les prix variaient selon le plus ou le moins de facilité que l'on avait de se procurer la grave. Par exemple :

Le chemin de Toulouse à Revel par Caraman revenait, pour son entretien, à peu près à. . . 7 s. 3 den. la toise courante.
Celui de Fourquevaux, à. . . . 6 s.
Celui de Toulouse à Grenade, à 3 s. 6 den.
Celui de Toulouse à Lévignac, à 4 s.
Celui de Basiége à Caraman, à 4 s. 3 den.
Celui de Montauban à Toulouse par Fronton, à. . . . . 3 s. 4 den.
Celui de Toulouse à Auterrive, à 3 s. 8 den.

Pour les réparations des chemins de commune, le diocèse en avait pris l'entretien à sa charge. Les réparations se faisaient en terre, conformément au règlement de 1744. Ces divers entretiens embrassaient une étendue de 54,000 toises courantes, et coûtaient au diocèse la somme de 2630 francs ;

Ce qui ne revient pas tout-à-fait à un sol la toise courante, la forme et les fossés compris.

Les sommes que la province de Languedoc versait dans les caisses royales, ou à la décharge du Roi, montaient à 12 millions 880 mille livres.

Les sommes imposées pour les dépenses de la province, se montaient à 1,620,000 francs. Voyez la note *(a)*.

La totalité des impositions de la province étaient donc fixées par les États à 14 millions 50 mille livres.

(c) La levée des deniers publics rendue aux communes serait si avantageuse, qu'il est inutile de s'étendre sur une mesure sollicitée généralement. Cette levée ne coûtait aux communes qu'un denier; les contribuables n'étaient tenus de payer qu'après l'échéance de quatre mois; et ceux qui payaient la totalité de leurs impositions au commencement de l'année, avaient droit à une diminution de trois pour cent.

Il ne serait pas sans quelque intérêt de faire connaître les rapports de patronage qui existaient avant la révolution, entre les grands et les petits propriétaires de quelques communes rurales. Dans *ce siècle* de *lumière*, de pareils traits devraient être regardés comme très-simples et d'un usage général; cependant il serait possible qu'ils eussent le piquant de la nouveauté. Dans tous les cas, on trouvera peut-être qu'il y avait alors quelque mérite à M. *D.*, grand propriétaire dans le Lauraguais, de payer au commencement de l'année la totalité de ses impositions sans bénéfice quelconque, mais à condition que le Percepteur ne pourrait envoyer de contrainte aux autres contribuables qu'après l'échéance de huit mois.

Le fils de ce même propriétaire laissait à la disposition du Maire et du Conseil municipal de la ville dans laquelle il avait ses greniers, la quantité de 1000 à 1200 hectolitres de blé, qui servaient à alimenter les marchés toutes les fois que la hausse du prix du blé pouvait donner des inquiétudes pour la subsistance du peuple.

A TOULOUSE, de l'Imprimerie de J.n-M.eu DOULADOURE.

BIBLIOTHÈQUE TOULOUSE